



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

SESSION 2011		Code 50032314	PAGE 1/1
Examen :	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée : 0h25
Spécialité :	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA		Coefficient : 3
Epreuve :	EP2 A - CONDUITE D'UNE PROJECTION (PARTIE ARGENTIQUE)		

SUJET A REMETTRE AUX CANDIDATS

PARTIE ARGENTIQUE

A et B - Conduite d'une projection - Vérification, réglages et préparation d'une séance (Temps imparti: 20 minutes)

L'épreuve se déroule en fonctionnement « manuel » ou en « automatique ». Dans ce dernier cas, vous devez assurer la programmation de l'automate.

Vous devez assurer la projection en respectant une synchronisation entre :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection et les conditions d'éclairage de la salle

Le passage d'un format à un autre durant la projection doit se faire sans que ne se voient à l'écran les opérations techniques réalisées en cabine, et en projetant intégralement les documents (aucun élément de l'image ou du son des documents ne doit être amputé)

Vous devez:

- assurer la projection du programme
- contrôler le fonctionnement des équipements
- détecter les pannes éventuelles et en localiser l'origine
- contrôler en cours de séance les conditions de projection
- si nécessaire, effectuer une réparation
- mettre hors exploitation les équipements de projection

C- Connaissances Orales (Temps imparti : 5 minutes)

Echantillons présentés à chaque candidat

Vous êtes questionnés sur les aspects esthétiques, économiques et réglementaires du secteur d'activité.